AR PREFECTURE

005-210501839-20200226-2020_021-DE

Regu le 27/02/2020

Département des MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE
de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 février 2020

Date de la

Convocation :L'an deux mille vingt, le vingt-six février à dix-huit heures,21 février 2020le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire àDate d'Affichage :la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.

27 février 2020

<u>Objet</u>: Délibération n° 2020-021 Tarifs: Liste électorale (étiquettes).

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 11 – Nombre de pouvoirs: 1

<u>Sont présents</u>: MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, GRANET Céline, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ROUX Catherine, ARNAUD Cyril, MOYA Nadine.

Sont représentées : CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline.

Absents excusés: MM. CAZAN Alexandre, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, PERRINO

Charles.

Mme PESQUE Caroline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la campagne pour les élections, la commune est sollicitée afin de délivrer une copie de la liste électorale sous forme d'étiquettes,

Afin de pouvoir répondre à ces demandes, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente de la liste électorale sous forme d'étiquettes à 40 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à cette proposition.
- ➤ **AUTORISE** M. le Maire à faire appliquer cette tarification.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE